

**OBJET / GAIA**

**TDF :  
renouvellement  
bail**

-----  
**DATE DE  
CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
15 décembre 2022  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien  
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 22  
hor zirenak:

Nombre de votants / 29  
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 21 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatcheguy, Mme Nicole Amestoy, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Paul Eyherachar, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, M. Peio Etcheleku, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Paul Eyherachar à M. Jean-Noël Magis, M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Isabelle Ayerbe à Mme Yolande Huguenard, Mme Bernadette Remeau à M. Roger Barbier, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze, M. Peio Etcheleku à M. Jean-François Lacosta, Mme Amaia Beyrie à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Véronique Cadepond-Larronde est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que la Commune de Cambo-les-Bains et TDF ont signé en date du 1<sup>er</sup> mai 1998 un bail civil afin de consentir à la location le foncier accueillant l'antenne TDF dite de Magdalena.

Le bail susvisé arrivant à échéance le 30 avril 2024, les parties ont convenu de poursuivre l'occupation de TDF conformément aux conditions visées dans le projet de bail à savoir :

Désignation des biens loués : la Commune loue à TDF la parcelle de terrain figurant au cadastre section BP n°107 pour une contenance de 612 m<sup>2</sup> qui comporte :

- un pylône d'une hauteur d'environ 36 m,
- une dalle technique au sol,
- deux bâtiments techniques d'une superficie de 25 m<sup>2</sup> et de 10 m<sup>2</sup>,
- une clôture périphérique,
- des adductions aériennes ou souterraines pour le raccordement en énergie et les liaisons filaires de télécommunications, nécessaires au bon fonctionnement.

Les biens loués sont destinés à l'installation et l'exploitation de site radioélectrique qui seront la propriété de TDF.

Durée du bail : il est consenti pour une durée de vingt ans à compter de sa date de signature par les parties.

Loyer : le présent bail est consenti moyennant le versement d'un loyer annuel comprenant :

- une partie fixe d'un montant de 2 500 €
- une partie variable forfaitaire, calculée en fonction du nombre d'opérateurs de Communications électroniques justifiant d'un contrat d'accueil et/ou commercial avec TDF d'un montant de 2 500 € par opérateur.

A ce jour, compte tenu de la présence de trois opérateurs de Communications électroniques, le loyer s'élève à 10 000 € net.

Ce loyer est révisable à l'expiration de chaque année civile, sur la base de l'indice du coût de la construction ICC publiée par l'INSEE.

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer le renouvellement du bail avec la société TDF.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :


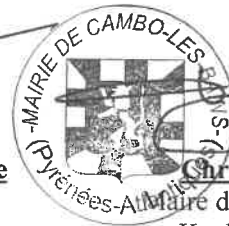
**AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-annexée avec la société TDF.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Véronique Cadepond-Larronde**  
Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza